



Extrait du registre des délibérations  
du bureau du conseil d'administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours

**Délibération n°B-2017-57**  
**Réforme d'un véhicule**

**Membres élus ayant voix délibérative**

En exercice : 5      Date de convocation : le 24 octobre 2017  
Présents : 3      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 3  
Procuration : 0

**Résultats du vote :**

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE		X
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX		X
Mme Christelle RIGOLOTT	X	

<u>Etaient également présents</u>
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
Madame Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction du SDIS

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre, à neuf heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les services du SDIS sont amenés à réformer des véhicules ou des matériels dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ces biens de l'inventaire comptable.

Ils pourront faire ensuite l'objet d'une vente aux enchères via le site internet AGORASTORE ou d'une cession à titre gratuit. S'agissant des dons, ils seront préalablement et systématiquement soumis à l'avis des membres du bureau.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme du véhicule suivant :

DESIGNATION	OBSERVATIONS
<b>RENAULT MASTER</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 03/07/2006 <u>n° immatriculation</u> : BY-136-RA 62 000 kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

**Décision**

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, la réforme du véhicule suivant :

DESIGNATION	OBSERVATIONS
<b>RENAULT MASTER</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 03/07/2006 <u>n° immatriculation</u> : BY-136-RA 62 000 kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le :

Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

**Le président du conseil d'administration,**

**Robert MORLOT**